

N°E18-251

Commune de Saint Laurent de Mure, Révision avec examen conjoint N°1 du plan local d'urbanisme (PLU) ;  
Enquête publique du 19 novembre au 18 décembre 2018 – Conclusions et avis du commissaire enquêteur

**COMMUNE DE SAINT LAURENT DE MURE**

**RÉVISION AVEC EXAMEN CONJOINT N°1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**du 19 novembre au 18 décembre 2018**

N°E18-251

**CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

**Monique CADET**  
Commissaire enquêteur

*Page laissée blanche intentionnellement pour l'édition Recto/Verso*

## **Révision avec examen conjoint N°1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint Laurent de Mure**

Le projet consiste à rendre constructible un terrain d'environ 700 m<sup>2</sup>, situé en continuité de la zone constructible existante, entre une route et une maison déjà construite en zone naturelle Nc.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 novembre au 18 décembre 2018.

L'information et la participation du public a été bonne, puisque sept personnes ont été reçues par le commissaire enquêteur et trois remarques portées sur le registre papier.

**Mon avis personnel est émis sur la base du dossier d'enquête publique et de l'ensemble des remarques émises par écrit et par oral au cours de l'enquête.**

Considérant :

- l'ensemble des éléments du dossier d'enquête publique et sa complétude ;
- les remarques formulées dans le cadre de la participation à l'enquête publique ;
- les avis émis par les organismes consultés, avis favorables ou sans remarque ;
- le mémoire en réponse du maître de l'ouvrage au procès verbal de synthèse des remarques et observations reçues pendant l'enquête,
- le très faible impact environnemental et paysager du projet, compte-tenu de la faible surface concernée et de sa continuité avec des parcelles déjà construites ;
- la capacité limitée de construction sur la parcelle concernée par le règlement du PLU, le fond de parcelle déjà construit étant maintenu en zone Nc ;
- la non remise en cause des orientations du Projet d'aménagement et de développement durable du PLU de la commune de Saint Laurent de Mure, qui découle de ces impacts très faibles ;

**Je donne un avis favorable.**

Fait à Caluire et Cuire, le 4 janvier 2019

Monique CADET

Commissaire Enquêteur